

S8 – CM & TD – Etudes de cas

(plus ou moins authentiques)

Cas 1 – J’ai travaillé une super chorégraphie avec mes CE1 sur Aya Nakamura. J’utilise mon compte Deezer pour faire répéter mes élèves lors des séances d’EPS. Est-ce légal ? J’aimerais présenter notre travail à la kermesse de l’école. La musique sera diffusée sous le préau aux parents et aux autres élèves. Est-ce possible légalement ? A quelle conditions ? Une mère d’élève a filmé notre prestation et elle me propose de la mettre en ligne sur Youtube cela pose-t-il un problème si j’ai une autorisation de filmer accordée par toutes les familles en début d’année ? Est-ce que ce ne serait pas plus simple de le mettre sur le blog de l’école ? Dans ce cas, quelles plate-formes serait pertinentes ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacune d’entre elles ? Je prévois dans une prochaine séquence de travailler sur Casse-Noisette de Tchaïkovsky, est-ce que d’un point de vue du droit, cela fait une différence par rapport à Aya Nakamura ? Et d’un point de vue artistique ?